

ans 5000 parties d'eau. On mélangera cette eau à la détrempée avec les tubercules que l'on se propose de détruire. On enterrera ensuite les tubercules. Ces fosses devront être creusées de telle sorte que les parties de la pomme de terre ne soient pas exposées à être détrempées pendant trois jours. Après que le champignon aura été ainsi nettoyé, on le mettra à sécher et on le traitera avec le bichlorure d'arsenic à raison de 1 ou 5 tonnes à l'acre. Quand on ne peut pas se procurer d'arsenic, il faudra répandre sur le terrain une solution de 1 partie de bichlorure d'arsenic dans six parties d'eau au moyen d'une épandeur ou d'un pulvérisateur quelconque. Dans les champs soumis à une rotation de culture, on devra remplacer les pommes de terre par une autre récolte. Toute autre culture fera l'affaire.

Moyens de prévenir la maladie.

On ne devra jamais, sous aucun prétexte, employer pour la plantation des pommes de terre venant d'une récolte malade. Si l'on soupçonne que les tubercules de semence sont atteints de la maladie, il faudra jeter du soufre en poudre sur les fragments et conserver ceux-ci dans des caisses jusqu'au moment de la plantation. Quatre ou cinq livres de soufre suffisent pour traiter une tonne de pommes de terre. Il faudra examiner soigneusement tous les tubercules, un par un, avant de les planter ou les soumettre à un expert. Quant on achète des tubercules de semence, il faut s'enquérir soigneusement de leur localité d'origine et éviter d'employer ceux qui viennent d'une région infestée.

Conclusions.

1. La maladie connue sous les noms de chancre de la pomme de terre, gale noire, maladie des verrues et chanfleur de la pomme de terre, due au champignon *Chrysophthia endobitica*, Schillb., et qui a causé, en Europe, de grandes pertes aux producteurs de pommes de terre vient de faire sa première apparition de ce côté de l'Atlantique; elle a été signalée dans une localité de Terre-Neuve.
2. Pour empêcher que cette maladie ne s'introduise au Canada, les producteurs et les consommateurs de pommes de terre devront exercer le plus grand soin dans le choix des tubercules de semence et rejeter strictement tous ceux qui paraissent malades.
3. Jusqu'à ce qu'un cas de maladie n'a encore été signalé au Dominion. Si elle se fait son apparition, on devra immédiatement, sans le moindre retard, envoyer des échantillons des tubercules suspects au botaniste, à la ferme expérimentale centrale, Ottawa, qui les examinera et donnera des renseignements.
4. Nous enverrons, dès que nous en aurons de prêts, des spécimens de tubercules malades conservés dans l'alcool, à tout collège ou à toute institution agricole qui désirera en avoir pour référence.
5. On pourra se procurer gratuitement des exemplaires de ce bulletin en en faisant la demande à la ferme expérimentale centrale, à Ottawa.
6. Ce bulletin est un avertissement. C'est pour cela qu'il a été préparé. Nous avons l'espoir que tous les intéressés, producteurs de pommes de terre, marchands, jardiniers et particuliers, prendront immédiatement des mesures pour signaler promptement tous les cas de maladie qui viendront à leur connaissance, et nous prêteront ainsi leur concours pour empêcher que cette maladie sérieuse, qui a déjà malheureusement pris des proportions si alarmantes en Europe, ne s'introduise dans notre pays.